

SST - MAC APS - Remise A Niveau SSIAP1 - HOB0**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**M2S33 FORMATIONS
Isabelle COUTON
05.57.54.54.94
isabelle.couton@m2s33.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

SST : sans condition MAC APS : Détenir l'aptitude professionnelle exigée dans le Décret N° 2007-1181 du 3 Août 2007 modifiant le décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 Relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes. RAN SSIAP1 : Être titulaire du SSIAP 1 ou ERP IGH 1 SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans. Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie. HOB0 : sans condition

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

SST - Sauveteur Secouriste du Travail Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient. MAC APS Pour le renouvellement de leur carte professionnelle, les agents doivent justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de leur carte professionnelle – Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité. RAN SSIAP1 Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission d'agent de service de sécurité incendie HOB0 Être capable de connaître les dangers de l'électricité et de mettre en œuvre les méthodes et les procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité

Contenu et modalités d'organisation

Merci de bien vouloir consulter les programmes dans les formations suivantes : MAC SST n° CARIF : 201701012839 - MAC APS n° CARIF 201804033245 - REMISE A NIVEAU SSIAP1 n° CARIF 201804033250 HABILITATION ELECTRIQUE BO-HO n° SESSION 201804033241

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)**

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) - diplôme d'agent de service - *Sans niveau spécifique*
Habilitation électrique H0 chargé de travaux d'ordre non électrique, haute tension - *Sans niveau spécifique*
Habilitation électrique B0 chargé de travaux d'ordre non électrique, basse tension - *Sans niveau spécifique*
Agent de prévention et de sécurité - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

 Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours****Non renseigné****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00509031du 16/09/2024 au
31/12/2025

Bordeaux (33)

M2S33 FORMATIONS